

Maximilien Robespierre et la classe de Rhétorique

Première partie

Nous proposons une mise au point sur les années d'étude de Maximilien Robespierre et, plus particulièrement, sur l'enseignement qu'il reçut en Rhétorique (notre actuelle Première). L'enseignement de l'Ancien Régime, essentiellement littéraire, trouve dans la classe de Rhétorique son aboutissement : celle-ci doit apprendre aux élèves à « bien écrire » et à « bien parler », c'est-à-dire leur donner la maîtrise d'une langue savante, souvent emphatique, qui allie correction pointilleuse, ornements stylistiques, complexité syntaxique et tournures imitées des auteurs classiques. On mesure l'importance de cet enseignement non seulement pour les jeunes gens attirés par les Belles-Lettres, mais pour ceux qui, comme Robespierre, se destinent à des carrières où il faut savoir parler en public (droit, état ecclésiastique) et, plus généralement, pour tous ceux qui espèrent être favorablement reçus dans la société polie. Enfin, on voit l'influence qu'eut cette classe dans la formation intellectuelle de celui qui fut l'un des plus grands orateurs de la Révolution.

Robespierre fit la plus grande partie de sa scolarité à Louis-le-Grand mais il ne fut pas, comme l'a cru Albert Mathiez, l'élève des Jésuites. Après l'expulsion de la congrégation (1764), les conditions d'étude à Louis-le-Grand différèrent considérablement de celles qu'a connues, par exemple, Voltaire, et devinrent beaucoup plus favorables aux élèves pauvres et aux roturiers, sans que le collège cesse d'être l'un des deux ou trois meilleurs établissements du royaume. Certains des enseignants qu'eut Robespierre étaient abbés, mais c'est sous un régent laïc qu'il fit ses deux années de Rhétorique, en 1774-1775 et 1775-1776. Né le 6 mai 1758, il venait d'avoir dix-sept ans la première fois qu'il passa le concours général en Rhétorique, dix-huit ans la seconde fois.

Des jugements opposés ont été portés sur l'élève Maximilien Robespierre et sur sa réussite en Rhétorique. Nous nous sommes efforcée de voir ce que nous pouvons connaître de ses études dans cette classe en confrontant les témoignages des contemporains aux palmarès du concours général et aux usages scolaires de la fin de l'Ancien Régime.

Robespierre brillant rhétoricien, ou élève besogneux ?

Selon ses biographes Albert Croquez et Georges Loublié, « Maximilien était certainement un excellent élève, mais non pas cette “bête à concours” de la légende. En 4^e, il n'obtient qu'un second prix et un sixième accessit. En 2^e, deux quatrièmes accessits. En Rhétorique, deux seconds prix et un troisième accessit. Et nous le voyons même redoubler la classe de Rhétorique ». Sur ce point, Croquez et Loublié, qui sont plutôt favorables à l'Incorruptible, s'accordent avec les témoignages de deux hommes très hostiles à Maximilien Robespierre

l'ayant côtoyé à Louis-le-Grand. Le plus circonstancié forme un chapitre de l'ouvrage datant de 1795 d'un certain Le Blond de Neuvéglise, pseudonyme de l'abbé Liévin-Bonaventure Proyart qui connut Robespierre alors qu'il exerçait au collège les fonctions de sous-principal. Son livre intitulé *La vie et les crimes de Robespierre, surnommé le tyran, depuis sa naissance jusqu'à sa mort* est un texte haineux, œuvre d'un homme demeuré fervent royaliste qui cherche à avilir Robespierre et la Révolution avec des thèses simplistes et moralisantes. Ainsi, peignant la jeunesse de Robespierre, il le présente comme un enfant méchant puis un adolescent orgueilleux et envieux qui compense son absence de talent par un travail opiniâtre. A propos de la Rhétorique de Maximilien, il écrit : « n'ayant eu que de médiocres succès en Rhétorique, dans les compositions de l'Université [c'est-à-dire au concours général], il n'hésita pas, pour venger son orgueil humilié, de recommencer cette Classe ; et, comme il s'y étoit attendu, l'application lui assura, cette seconde année, les palmes que le génie lui avait refusées la première ». Le second témoignage, beaucoup moins circonstancié, est une note que Fréron écrivit pour Courtois, afin de l'aider à rédiger le rapport qu'il présenta le 16 nivôse an III (5 janvier 1795) contre les Robespierristes guillotins l'année précédente. On ne saurait donc là non plus s'attendre à un avis impartial. Fréron, qui fut élève à Louis-le-Grand et put y rencontrer Robespierre (il était son aîné de quatre ans), après en avoir dressé un portrait peu flatteur, écrit : « Il fit d'assez bonnes études et remporta des prix à l'université [au concours général]. Une forte et constante application au travail lui valut ces premiers succès ».

Ces témoignages mettent en cause l'idée convenue selon laquelle les études de Robespierre à Louis-le-Grand furent brillantes : l'un parle de « médiocres succès en Rhétorique », l'autre d'« assez bonnes études ». Croquez-Loublié, l'abbé Proyart et Fréron s'accordent pour considérer que Robespierre suivit un laborieux cursus qui l'amena à redoubler sa Rhétorique, soit que ses enseignants l'y aient obligé faute d'un niveau suffisant (ce que supposent Croquez et Loublié), soit à la suite d'un choix personnel ayant pour origine une blessure d'amour-propre (interprétation de Proyart).

Cependant, deux faits s'accordent mal avec la thèse d'un Robespierre élève besogneux. D'abord, une anecdote bien connue qui se situe à la fin de sa première année de Rhétorique : en juillet 1775, lors de la cérémonie organisée par l'Université de Paris à l'occasion de l'entrée solennelle de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans la capitale, c'est Maximilien Robespierre qui fut choisi pour réciter aux monarques un compliment en vers latin écrit par son professeur. Cette faveur insigne ne saurait être mise sur le compte d'un enseignant mal inspiré, car ses confrères de l'Université de Paris n'auraient jamais permis qu'en une telle occasion un élève médiocre ait la préférence sur des centaines de jeunes rhétoriciens talentueux. L'autre fait qui tend fortement à prouver que Robespierre fut un élève exceptionnel est la décision prise par le bureau d'administration de Louis-le-Grand le 19 juillet 1781, qui lui accorde une gratification de six cents livres. Chaque année, l'excédent des revenus du collège était distribué en récompenses aux boursiers qui s'étaient distingués au cours de leurs études : que Maximilien ait bénéficié de l'une de ces récompense suffirait à prouver qu'il était tenu en grande estime par le corps professoral (la gratification fut accordée à l'unanimité). Mais le texte de la gratification s'avère de surcroît particulièrement élogieux, évoquant « ses succès dans le cours de ses Classes » et allant jusqu'à parler des « talents

éminents du Sieur de Robespierres » ! A ces données indiscutables, on pourrait encore ajouter le compte rendu par Charlotte Robespierre de l'entrevue que Maximilien eut vers la même époque avec le cardinal de Rohan pour le prier d'attribuer sa bourse à son frère Augustin. Le cardinal non seulement accorda à Robespierre ce qu'il demandait, mais « lui parla des brillantes études qu'il avait faites dans les termes les plus flatteurs ».

L'affaire paraît donc jugée : Maximilien Robespierre fut un très bon élève. Les appréciations peu élogieuses de Proyard et de Fréron doivent cependant être prises en compte. L'examen du déroulement des études de Maximilien va nous permettre d'expliquer leur point de vue.

Le cursus de Robespierre

Au XVIII^e siècle, les premiers rudiments scolaires étaient généralement appris au sein de la famille, éventuellement auprès d'un précepteur. Comme on ne trouve pas de trace d'un précepteur dans les *Mémoires* de Charlotte, on doit penser que Maximilien apprit à lire et à écrire aidé par ses père et mère, puis par ses grands-parents maternels qui recueillirent Augustin et Maximilien après la mort de leur fille et la fuite de leur gendre.

Maximilien Robespierre entra ensuite au collège d'Arras à une date que, en l'absence de document s'y rapportant, il est difficile de préciser. On trouve néanmoins dans les *Mémoires* de Charlotte Robespierre une indication temporelle d'interprétation délicate, mais qui selon nous permet d'avancer la date de 1766. Après avoir narré la séparation des enfants (les deux fillettes furent élevées par leurs tantes), l'entrée de Maximilien au collège et les retrouvailles des dimanches, Charlotte insère la phrase « trois années s'écoulèrent ainsi » qu'elle fait suivre du récit du départ de Maximilien pour Louis-le-Grand. Le seul événement qui fasse rupture dans la vie des orphelins et qui explique ce décompte de trois ans est ce départ pour Paris qui mit fin aux joyeuses réunions dominicales et fit couler, comme le rapporte Charlotte, beaucoup de larmes. Or, comme nous savons que Maximilien arriva à Louis-le-Grand pour la rentrée scolaire 1769, la phrase de Charlotte autorise à penser qu'il vint étudier au collège d'Arras à la rentrée 1766 et non en 1765 comme l'indiquent plusieurs biographes. Un document prouve la présence de Maximilien en quatrième au collège d'Arras l'année scolaire 1768-1769 : il fut en effet l'un des onze élèves de cette classe désignés pour prendre part aux exercices littéraires publics de fin d'année (août 1769). Maximilien serait ainsi entré en sixième au collège d'Arras, à l'âge de huit ans. Cette précocité peut s'expliquer par le désir qu'eurent ses grands-parents de se défaire de la charge d'instruire le jeune garçon à bon compte, l'enseignement au collège d'Arras étant gratuit pour les externes.

L'année suivante, Maximilien poursuivit ses études à Paris au collège Louis-le-Grand grâce à une bourse de 450 livres annuelles attribuée par l'abbé de Saint-Vaast qui, écrit Charlotte Robespierre, « connaissait nos tantes, et [...] était à même d'apprécier mon frère ». Il arriva dans ce collège pour l'année scolaire 1769-1770, et fut admis en classe de cinquième. Selon Charlotte, Maximilien « resta sept ou huit ans au collège Louis-le-Grand », c'est-à-dire jusqu'en 1776 (où il fait sa seconde année de Rhétorique) ou en 1777 (année de Philosophie). Cependant, il faut plutôt considérer que ce fut jusqu'à l'été 1781 que Robespierre fut élève de Louis-le-Grand. Le texte de la gratification du 19 juillet 1781 est clair : elle lui fut accordée

par le bureau de Louis-le-Grand en raison de « sa bonne conduite pendant douze années » et de ses succès au concours général et aux examens de philosophie et de droit (il avait obtenu le 31 juillet 1780 son baccalauréat en droit, le 15 mai 1781 sa licence, et devait être reçu avocat au Parlement de Paris le 2 août 1781). Pour l'administration et les enseignants de Louis-le-Grand, Maximilien continua à être leur élève après la classe de Philosophie, alors qu'il apprenait le droit. Augustin, qui fit ses études à l'Université dans les mêmes conditions que lui, a d'ailleurs signé plusieurs lettres « de Robespierre, étudiant en droit au collège de Louis-le-Grand ».

Le rattachement de jeunes gens faisant des études supérieures à un établissement d'enseignement secondaire heurte nos habitudes et, à lire ce qu'écrivait Charlotte, ne devait pas non plus être totalement familier aux contemporains de Maximilien. Rien cependant que de plus normal : Louis-le-Grand ne se limitait pas à l'enseignement secondaire, un docteur agrégé en droit venait au collège donner des cours aux étudiants. Il était assisté d'un maître de conférences qui revenait sur les parties importantes ou délicates du cours et contrôlait les connaissances. Ainsi encadré, Maximilien Robespierre, même s'il suivit les audiences du palais, ne pouvait en effet que se considérer comme « étudiant en droit au collège Louis-le-Grand ». Comme sa situation financière était toujours aussi précaire, il continua d'ailleurs vraisemblablement à prendre ses repas et à coucher au collège. En tant que Grand Boursier, il n'était plus astreint au dortoir et aux salles d'études et bénéficiait d'une chambre individuelle où étudier.

Maximilien Robespierre suivit donc l'enseignement de Louis-le-Grand pendant douze ans, soit un tiers de sa vie.

Les études à Louis-le-Grand

Les enseignants du collège d'Arras avaient certainement considéré Robespierre comme un bon, voire un excellent élève. Nous avons vu qu'en août 1769, à la fin de sa quatrième, ses enseignants le choisirent pour participer aux exercices publics. Ces exercices extrêmement populaires avaient lieu dans tous les collèges du royaume ; il s'agissait de montrer aux parents et aux personnages importants de la ville rassemblés pour l'occasion, quel profit les élèves avaient tiré de leur année d'étude en donnant à expliquer à certains d'entre eux des passages d'auteurs latins ou grecs étudiés pendant l'année. Comme le but de ces exercices était d'assurer la bonne renommée du collège, seuls les meilleurs éléments étaient sélectionnés. Maximilien était donc l'un d'eux. Charlotte Robespierre présente elle aussi Maximilien au collège d'Arras comme un bon élève : selon elle, la bourse de Saint-Vaast n'était pas seulement due à l'affection de l'abbé pour ses tantes mais aux « progrès de Maximilien », à son « goût pour l'étude » et aux « heureuses dispositions » qu'il avait manifestées au cours de ses trois années d'étude à Arras.

Pourtant, ses connaissances furent jugées fort insuffisantes par les enseignants de Louis-le-Grand. On voit en effet qu'il rétrograde de deux classes en arrivant dans le collège de la rue Saint-Jacques : alors qu'il aurait normalement dû entrer en troisième à la rentrée 1769, c'est en cinquième qu'il se trouve inscrit. Cette rétrogradation fut certainement facilitée par le jeune âge de Maximilien. Ayant onze ans et demi à l'automne 1769, il était parmi les

plus jeunes de sa classe (certains de ses camarades avaient quinze ans accomplis). À titre de comparaison, Camille Desmoulins était de deux ans plus âgé que Robespierre lors de son entrée en cinquième.

La première année de Maximilien à Louis-le-Grand fut certainement laborieuse. Bien qu'il ait déjà effectué une cinquième et même une quatrième au collège d'Arras, il ne se classa pas parmi les meilleurs élèves parisiens, ne remportant aucun prix au concours général cette année-là. Ce ne fut qu'en quatrième qu'il obtint pour la première fois une mention, un sixième accessit de version latine. Ce succès et ceux qui suivirent confirment ce que l'abbé Proyart a écrit de Robespierre : « quoiqu'il eût à lutter d'abord avec des Concurrents plus redoutables que ceux qu'il avait laissés dans sa Province, il le fit sans se rebuter, et si opiniâtrément qu'en moins de deux ans il parvint à briller parmi ses Egaux ». De telles progressions paraissent d'ailleurs ne pas avoir été exceptionnelles. Un *Mémoire justificatif* émanant du bureau de Louis-le-Grand note en 1785 : « Les Boursiers, pour l'ordinaire, sont des enfans pauvres dont la première éducation a été négligée ».

C'est parce qu'ils ont connu les débuts de Robespierre à Louis-le-Grand que Proyart et Fréron ont pu affirmer qu'il y fit des études relativement médiocres. Son palmarès au concours général prouve amplement que Maximilien fut en fait un élève travailleur qui parvint à combler son retard initial pour prendre place non seulement parmi les premiers de sa classe, mais parmi les meilleurs élèves des collèges parisiens, réputés alors les meilleurs de France. En somme, il a connu à Louis-le-Grand le même parcours qu'auparavant au collège d'Arras : sa sœur écrit en effet que, dans ce collège de province, Maximilien « fit en peu de temps des progrès rapides qui étonnèrent ses maîtres », ce qu'elle explique par « son goût pour l'étude et pour les choses sérieuses ».

Le palmarès de Robespierre au concours général peut cependant faire douter de son excellence. Malgré l'accessit obtenu en quatrième, il redouble cette classe ; cette seconde année lui assure une belle réussite (un second prix, notamment) mais, l'année suivante, il ne remporte aucune mention au concours général ; enfin, on ne remarque aucun premier prix dans son palmarès. Seule une interprétation plus poussée des résultats au concours général nous permettra de décider si Maximilien Robespierre fut bien un brillant élève.

Les prix au concours général

Organisé tous les ans en juin depuis 1747, le concours général met en compétition les meilleurs élèves des collèges dépendant de l'Université de Paris. Ce n'est qu'après l'expulsion des Jésuites (1762-1764) que les élèves de Louis-le-Grand participèrent au concours. Le nombre de prix augmenta à la suite de legs successifs. Les tableaux suivants indiquent les prix décernés à l'époque où Robespierre concourt et les prix qu'il a remportés :

Les épreuves du concours général
à l'époque de Maximilien Robespierre

<u>Rhétorique</u>	<u>Seconde</u>	<u>Troisième</u>	<u>Quatrième</u>	<u>Cinquième</u>	<u>Sixième</u>
- Discours français - Discours latin - Vers latins - Version latine - Version grecque	- Vers latins - Version latine - Version grecque - Thème latin	- Vers latins - Version latine - Version grecque - Thème latin	- Version latine - Thème latin	- Version latine - Thème latin	- Version latine - Thème latin

Pour chaque épreuve sont décernés un premier et un second prix ainsi que des accessits en nombre variable (généralement, pas plus de six). En Rhétorique, les prix décernés aux « nouveaux » (élèves faisant leur première année de Rhétorique) peuvent être distingués de ceux décernés aux « vétérans » (élèves faisant une seconde Rhétorique) et se trouver ainsi doublés.

Palmarès de Maximilien Robespierre

Nota : Robespierre ne remporta pas de prix en cinquième et en troisième. N'étant entré à Louis-le-Grand qu'en cinquième, il n'a pas concouru en sixième.

<u>Rhétorique Vétérans</u> (1776)	<u>Rhétorique Nouveaux</u> (1775)	<u>Seconde</u> (1774)	<u>Quatrième Vétérans</u> (1772)	<u>Quatrième</u> (1771)
- 3 ^e accessit de version latine	- 2 ^e prix de vers latins - 2 ^e prix de version latine - 4 ^e accessit de version grecque	- 4 ^e accessit de vers latins - 4 ^e accessit de version latine	- 6 ^e accessit de version latine - 2 ^e prix de thème latin	- 6 ^e accessit de version latine

Les copies des candidats ayant disparu, ce palmarès constitue la seule trace de l'activité de Maximilien Robespierre au concours général et notre unique source pour connaître ses qualités scolaires. Il montre que Robespierre fut particulièrement fort en version latine (il fut couronné cinq fois dans cette matière) et qu'il connaissait suffisamment le latin pour être capable de traduire du français en cette langue (2^e prix de thème en 4^e) et de composer des vers latins, exercice techniquement difficile qu'il réussit brillamment en seconde et en Rhétorique. On note enfin que Robespierre comprenait le grec (accessit de 1775) bien que cette langue apparaisse de moins en moins pratiquée par les écoliers au cours du XVIII^e siècle. Ces résultats manifestent des compétences multiples : un maniement fin et élégant du français, du latin et du grec, la capacité de composer directement en latin, la maîtrise de la métrique latine et certainement un goût pour la poésie qui ne doit pas étonner de la part du futur membre de la société arrageoise des Rosati.

La série des succès de Maximilien Robespierre au concours général prouve une réussite scolaire éclatante. On peut comparer son palmarès avec ceux de deux contemporains illustres, Camille Desmoulins et Hérault de Séchelles. Comme Maximilien, Camille suivit les cours de Louis-le-Grand à partir de la cinquième. Il remporta un 2^e prix de version latine en 5^e, un 1^{er} prix de version latine et un 2^e prix de thème latin en 4^e, ainsi qu'un 9^e accessit de discours français en Rhétorique. Ce palmarès est assurément brillant, mais il est moins régulier que celui de Maximilien. D'autre part, Camille Desmoulins paraît avoir surtout été un élève doué dans les petites classes, car son palmarès est beaucoup moins fourni après la classe de quatrième. Quant à Hérault de Séchelles, élève au collège d'Harcourt (l'actuel lycée Saint-Louis), il obtint un 4^e accessit de vers latins en 3^e et un 2^e prix de version latine en seconde, mais n'apparaît plus sur les listes de lauréats en Rhétorique.

Néanmoins, on remarque que Robespierre n'obtint pas même une mention dans les deux exercices les plus prestigieux de l'ancienne Université de Paris, le discours français et le discours latin. Il semble pourtant qu'il ait aimé le type de composition appelé « discours français » car il continua à en écrire une fois ses études terminées : un *Discours sur les peines infamantes* lui valut un deuxième prix de l'Académie de Metz en 1784, et il envoya un *Eloge de Gresset* au concours de l'Académie d'Amiens de 1785. On ne trouve pas non plus de premier prix dans son palmarès, et on pourrait presque juger les prix de Robespierre un peu ternes comparés à ceux qu'un La Harpe remporta en 1756 et en 1757 en Rhétorique, comme nouveau puis comme vétéran : deux premiers prix de discours latins, un premier prix et un 3^e accessit de discours français, deux deuxièmes prix de vers latins et deux premiers prix de version grecque !

Mais il faut garder à l'esprit que les classements des lauréats du concours général sont d'interprétation délicate. Deux points doivent être pris en compte. D'abord, les différences d'âge entre les candidats, parfois particulièrement fortes en Rhétorique. D'après les recherches de Gustave Dupont-Ferrier sur Louis-le-Grand, en 1776, lorsque Robespierre redouble son année de Rhétorique, la moyenne d'âge des élèves de sa classe est de vingt ans (Robespierre fête cette année-là ses dix-huit ans). On ne peut douter que les écarts d'âge aient entraîné des distorsions dans l'évaluation des concurrents, des élèves de vingt-deux ans pouvant aisément avoir une culture plus étendue que des jeunes gens de dix-sept ou dix-huit ans. Un règlement de 1785 s'efforça d'ailleurs de rendre l'âge des candidats plus homogène en instituant des âges limites pour concourir. Cependant, il n'apparaît pas que les candidats les plus brillants aient été les plus âgés ; Robespierre remporta ses prix sensiblement au même âge que La Harpe, le futur abbé Delille, Calonne ou Lavoisier.

Une autre source de disparité paraît avoir joué un rôle beaucoup plus important. Peut-on mettre sur le même plan les prix de La Harpe ou de l'abbé Delille, et ceux que Robespierre et Desmoulins remportèrent vingt ans plus tard ? La Harpe et Delille obtinrent leurs prix avant la suppression de l'ordre des Jésuites, et donc avant que les élèves de Louis-le-Grand participent au concours général. Or il s'avère que le collège Louis-le-Grand, où l'enseignement a été rapidement réorganisé, s'est très vite classé au premier rang du concours de l'Université. En 1775 (année où Robespierre concourt pour la première fois en Rhétorique), les élèves de Louis-le-Grand remportèrent dix des quarante-trois prix et vingt-

sept des cent-quinze accessits. Louis-le-Grand n'est talonné que par le lycée du Plessis (onze prix et dix-huit accessits). On est obligé de penser que la concurrence fut moins rude tant que les élèves de Louis-le-Grand ne participèrent pas, et qu'il était relativement plus facile d'obtenir des prix à l'époque où La Harpe était élève qu'à celle où Robespierre le fut.

Sens du redoublement en Rhétorique

D'après ce qui précède, on se doute que ce n'est pas en raison d'un niveau insuffisant que Maximilien Robespierre redoubla sa Rhétorique. Il suivit une habitude solidement ancrée dans les mœurs scolaires, puisque le *Règlement du concours général* de 1744 notait déjà « qu'il est d'usage que plusieurs écoliers redoublent leur Rhétorique, et ne la redoublent que parce qu'ils ont déjà réussi dans une première année ». Pour justifier que les « vétérans » de Rhétorique aient des prix spécifiques, le *Règlement* distingue les redoublants de cette classe et ceux de seconde : « les vétérans de cette classe et de la suivante [comprendre : les classes de seconde et de troisième] sont confondus avec les nouveaux, parce que ceux qui les redoublent ne le font ordinairement que parce qu'ils ne sont pas assez forts pour monter plus haut ». La seconde année de Robespierre en Rhétorique doit donc être considérée comme un redoublement d'excellence.

Charles Rollin, qui fut professeur de Rhétorique et recteur de l'Université de Paris, donne dans son *Traité des études* les raisons pour lesquelles il faut encourager les élèves à redoubler cette classe. Ayant exposé le contenu du cours de Rhétorique (définition des termes, dictée des règles et des exemples, lecture et explication des classiques), il écrit : « Je sens bien qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de faire tout cela dans le cours d'une année ; et le meilleur conseil qu'on puisse donner aux parents qui souhaiteront que leurs enfants fassent un solide progrès dans cette classe, qui peut leur être d'une utilité infinie pour le reste de leur vie, quelque profession qu'ils puissent embrasser, *c'est de les y faire rester pendant deux ans* ». Et Charles Rollin de poursuivre par une comparaison avec l'Antiquité : « Les Romains avaient une autre idée de cette étude [l'étude de la rhétorique]. Comme chez eux l'éloquence menait à tout ce qu'il y a de plus grand, la jeunesse dont on prenait quelque soin s'y appliquait sérieusement, et passaient plusieurs années sous les maîtres de rhétorique, comme on le voit dans Quintilien ».

Le but de Maximilien Robespierre en décidant de redoubler sa Rhétorique ne paraît pas avoir été différent : acquérir une meilleure maîtrise d'une matière fondamentale pour quelqu'un qui songe à devenir avocat. Mais pesa aussi dans son choix le fait qu'il appréciait le cours de Rhétorique que professait le régent Hérivaux. C'est ce que suggère le pamphlet de l'abbé Proyart lorsqu'il insiste sur l'attachement de Louis-Pierre Hérivaux pour Maximilien Robespierre (« Il le louangeoit, le cajoloit sans cesse [...] Cette affection particulière du Maître disposa merveilleusement le disciple à profiter plus long-tems de ses leçons, et à faire sous lui deux années de Rhétorique ») : plutôt que la flatterie, c'est vraisemblablement la reconnaissance mutuelle des talents de l'enseignant et de l'élève qui incita Robespierre à faire une seconde année sous la conduite de ce professeur.

Dans le prochain numéro, nous examinerons en quoi consistait l'enseignement en Rhétorique à l'époque de Robespierre et quel homme fut le régent Louis-Pierre Hérivaux.

Maximilien Robespierre et la classe de Rhétorique

Seconde partie

Notre première partie portait sur le cursus et les résultats scolaires de Maximilien Robespierre. Nous avons vu que le redoublement en Rhétorique concerne les meilleurs élèves. Cependant, il reste du choix des élèves, et les élèves les plus doués ne décident pas tous de faire deux années dans cette classe. Nous allons voir, dans cette seconde partie, quel était le contenu de cet enseignement rhétorique qui parut suffisamment important à Robespierre pour qu'il veuille en approfondir la connaissance et la pratique. Puis nous nous intéresserons à la personnalité de son enseignant, qui ne fut pas étrangère à son choix de redoubler.

Nous finirons par des informations sur la vie quotidienne à Louis-le-Grand et sur l'organisation matérielle du concours général à l'époque de Maximilien Robespierre.

L'enseignement en Rhétorique

Le cours de Rhétorique peut être considéré comme l'ancêtre de notre enseignement de Lettres. L'un et l'autre ont le même objet : la littérature, celle qu'envisage la Rhétorique ayant un sens plus large puisqu'elle englobe non seulement la poésie et l'éloquence, mais aussi des historiens de l'Antiquité (Tite-Live, Salluste, Tacite) et certains textes philosophiques (Platon, Sénèque). Cependant, les différences entre la Rhétorique et l'actuelle discipline littéraire sont extrêmement marquées. La principale tient à ce que l'enseignement rhétorique a comme finalité la composition en français et en latin. Si les régents expliquent et commentent les grands auteurs, ce n'est pas à des fins de connaissance de l'histoire littéraire, mais pour qu'ils servent de modèles : les élèves doivent s'inspirer des idées et du style des meilleures œuvres du passé pour, à leur tour, rédiger des compositions qui puissent être jugées dignes d'elles. Le trait majeur de l'enseignement rhétorique est ainsi sa visée strictement pratique : il s'agit d'apprendre à écrire, et non d'acquérir une « science de la littérature » qui prendrait la forme de dissertations et de commentaires. Cette écriture ayant besoin d'être enseignée est, comme on s'en doute, fort peu spontanée. Elle fait parade de ses figures et de sa prose rythmée, multiplie les références historiques et les citations pompeuses et, chaque fois que l'occasion s'en présente, se fait volontiers pathétique.

La pratique de cette écriture complexe doit être maîtrisée à la fin de l'année de Rhétorique. Charles Rollin, qui fut régent dans cette classe, a pu écrire que l'apprentissage rhétorique constitue la « partie des études la plus difficile, la plus importante, et qui est comme le but de toutes les autres ». Aussi l'enseignement de la rhétorique commence-t-il dès avant la classe portant ce nom. Dans les classes dites de « grammaire » (sixième, cinquième, quatrième et troisième), les élèves apprennent à parler et à écrire un français et un latin corrects, condition nécessaire de toute bonne composition. Cet apprentissage se fait à partir de textes qui leur sont soit expliqués, soit donnés à traduire. Selon Rollin, les élèves des petites classes « font un

amas et une provision des termes et des manières de parler de la langue dans laquelle ils entreprennent d'écrire ; en sorte que, lorsqu'il s'agira d'exprimer quelque pensée et de la revêtir de termes convenables, ils trouvent dans leur mémoire, comme dans un riche trésor, toutes les expressions dont ils auront besoin ». Ce travail de mémorisation des œuvres classiques se poursuit en seconde, avec la classe d'« Humanités » plus particulièrement consacrée à la poésie (explications de textes poétiques, étude de la métrique grecque et latine) et aux règles des différents genres littéraires.

Durant l'année de Rhétorique, les élèves doivent se perfectionner en latin et en grec, améliorer leur connaissance de l'histoire profane et religieuse, et acquérir des notions de géographie. Mais ces matières sont surtout envisagées comme les connaissances requises pour écrire des compositions de qualité. Le concours général reflète bien cette subordination à la rhétorique : au XVIII^e siècle, les épreuves de ce concours (discours, traductions, vers latins) sont strictement littéraires, et il fallut attendre le siècle suivant pour que soit fondé, par exemple, un prix d'histoire nationale.

L'enseignement rhétorique proprement dit comprend les « préceptes » (les règles à connaître) accompagnés d'exemples ; la lecture et l'explication des auteurs ; l'entraînement à la composition. Les grandes lignes de cet enseignement sont donc connues et concernent l'ensemble des collèges. Par contre, nous ne pouvons savoir exactement ce qu'apprit Robespierre, car chaque régent rédigeait son propre cours en s'aidant des principaux ouvrages de rhétorique : notamment ceux d'Aristote, de Quintilien, de Cicéron et du Pseudo-Longin pour l'Antiquité, et ceux de Charles Rollin et de Jean-Baptiste Crevier pour l'époque moderne. Les cahiers de cours conservés montrent que les régents se contentent fréquemment de recopier l'auteur faisant autorité sur le point dont ils traitent.

Considérons successivement les parties de l'enseignement rhétorique :

- les préceptes que dictent les régents forment un vaste appareil de catégories qui sont à peu près les mêmes dans tous les collèges ; par contre, définitions, explications et exemples diffèrent d'un cours à l'autre. Ces catégories fort nombreuses se divisent en « parties » du discours, c'est-à-dire le plan à suivre (exorde, narration, confirmation, réfutation, péroraison) ; genres oratoires (épidictique, délibératif, judiciaire) ; lieux (modes d'argumentation généraux) propres à chaque genre ; autres types de preuves ; passions et mœurs ; les trois styles (simple, médiocre, élevé) ; types de phrase ; les figures. L'oral n'est pas oublié, et un certain nombre de préceptes concernent la prononciation.

- il est difficile de dire quels sont les auteurs les plus souvent expliqués et donnés en exemples. Pour l'éloquence antique, ce sont certainement Démosthène et Cicéron. Pour les orateurs sacrés, on peut avancer les noms de Bossuet, Fléchier, Mascaron, Fénelon et Massillon. En poésie, Homère, Virgile, Horace, Boileau et Jean-Baptiste Rousseau sont souvent cités. Parmi les prosateurs latins, Cicéron, Salluste, Tite-Live, Tacite et saint Augustin paraissent avoir été fréquemment étudiés.

- les exercices de composition latine et française donnés aux élèves sont également assez mal connus. L'apprentissage de la composition paraît ne se faire que tardivement, peut-être seulement en seconde, et de façon graduée. Les élèves apprennent d'abord à rédiger des fables, puis ils s'essaient à des narrations plus complexes, comme des parallèles entre des

grands hommes du passé. Parce qu'elle est jugée particulièrement difficile, la composition de textes oratoires est réservée aux élèves aguerris de Rhétorique. Charles Rollin donne un exemple d'apprentissage progressif de la composition française. Le régent dicte la matière : « Eloge de la clémence de César envers Marcellus qui l'avait insulté par le passé », et l'accompagne d'une consigne : la clémence de César sera comparée à ses victoires militaires. Aux élèves les moins avancés, il donne de surcroît les arguments (un général n'a pas seul le mérite d'une victoire, tandis que la clémence que César a montrée lui est personnelle ; il est moins difficile de vaincre ses ennemis que de surmonter ses passions), le plan à adopter ainsi que des conseils (il faut faire attention à ne pas blesser l'orgueil d'un conquérant en diminuant l'éclat des victoires), si bien que la matière, comme l'écrit Rollin, « ne demande presque plus que d'être étendue et ornée ». Une fois que les élèves ont composé, le régent leur lit en correction le texte qu'un auteur illustre a rédigé sur le même sujet : dans l'exemple qui nous occupe, un extrait du *Pro Marcello* de Cicéron.

Les exercices écrits en Rhétorique : l'exemple du concours général

Nous avons eu la chance de retrouver quelques-uns des sujets donnés aux élèves de Rhétorique passant le concours général au XVIII^e siècle. Ils permettent d'apporter des précisions aux indications de Charles Rollin sur la composition française. En effet, le nombre et la difficulté des épreuves du concours général en Rhétorique (discours français, discours latin, vers latins, version latine, version grecque) donnent à penser que les régents des collèges parisiens entraînaient leurs élèves à ces seuls exercices écrits.

L'épreuve de discours français ressemble d'assez près à la composition que Rollin donne en exemple. En 1757, le sujet de discours français du concours général est « Un sénateur exhorte Pompée à défendre Cicéron contre Clodius » ; en 1763, « Un évêque défend Athanase accusé de magie et de meurtre » ; en 1777, « Un évêque du Concile de Nicée remercie Constantin de la protection qu'il accorde à l'Eglise ». Ces sujets imposants décourageraient certainement les meilleurs élèves de nos actuelles Premières. Mais les sujets tombés au concours à partir de 1805, qui nous sont bien mieux connus, incitent très fortement à considérer que les intitulés n'étaient pas donnés tels quels : c'est en effet tout le schéma de la composition, appelé « argument », qui était fourni aux élèves pour qu'ils s'en inspirent. On prendra comme exemple le sujet de 1816, « Dion exilé fait nommer un empereur ». Cette année-là, la copie qui remporta le premier prix était celle de Jules Michelet, alors élève au lycée Charlemagne. L'argument et la composition de Michelet sont facilement accessibles car le *Larousse du XIX^e siècle* les transcrit intégralement dans son article « Concours général ». Nous reproduisons ici seulement un extrait de l'argument et le passage correspondant dans la composition de Michelet, qui représente un peu moins de la moitié de sa copie :

EXTRAIT DE L'ARGUMENT DU CONCOURS GENERAL

Tout à coup Dion jette les haillons qui le couvrent, s'élançe sur un autel, et de là, s'adressant aux soldats, il se fait connaître, leur peint avec énergie les crimes de Domitien, la situation de l'empire, qui a besoin d'une main sage et pacifique qui répare ses longs désordres, apaise les troubles qui le déchirent et le soutienne contre les barbares prêts à l'envahir.

Il prouve que Nerva est ce prince nécessaire au salut de l'empire et au bonheur du monde, et dans une péroraison véhémence il les exhorte à le reconnaître.

TEXTE DE JULES MICHELET

Mais un homme couvert de haillons se présente à la porte du camp : il perce la foule étonnée, et, jetant tout à coup les lambeaux qui le couvrent, il s'élançe sur l'autel de Rome qu'on avait élevé au milieu du camp. A la noblesse de ses traits, à la majesté de sa taille, à son attitude impérieuse, les soldats allaient le prendre pour Romulus ; il commande le silence : « Je suis Dion, s'écrie-t-il ; peut-être connaissez-vous mes malheurs ; je suis né en Asie, mais mon cœur est romain. Je viens vous parler pour votre patrie ; braves guerriers, croyez les paroles d'un homme qu'on a proscrit pour n'avoir jamais flatté.

Vous marchez contre votre patrie, ô Romains ; vous allez la punir de la mort de Domitien ; je ne vous reproche pas de vouloir venger votre empereur ; je loue votre reconnaissance : trop redoutables pour être opprimés, vous ne l'avez connu que par des bienfaits. Vous n'avez pas vu Rome inondée de sang, et les mers couvertes d'exilés ; vous n'avez pas vu Carus Métius accuser les enfants de pleurer leurs pères ; vous n'avez pas vu traîner à la mort Rusticus, Sénécion, et le vertueux Helvidius ; vous n'avez pas vu votre ancien général, Agricola, expier sa gloire et la vôtre par une mort prématurée. Romains, les dieux ont vengé Rome, vous êtes libres ; mais les blessures de la patrie sont encore saignantes ; voulez-vous la replonger dans les convulsions de l'anarchie ? C'est elle, Romains, c'est elle qui, de cet autel, vous crie par ma bouche : O mes enfants, vous qui me sacrifiez des victimes, pourquoi me déchirez-vous le sein ? C'est donc en vain que j'ai vaincu le monde, si je ne puis me reposer après huit siècles de combats ! Belliqueux enfants de Mars, fermez enfin le temple de Janus, réunissez-vous sous un chef pacifique qui me fasse oublier Domitien, qui ne craigne pas le mérite et la gloire, qui encourage la vertu. Alors, puisqu'il vous faut des combats et des triomphes, vous tournerez contre les Daces et les Perses des armes invincibles par la concorde ; vous expierez vos guerres sacrilèges à force de vaincre les barbares, et vous étendrez jusqu'aux bornes du monde les frontières de l'empire éternel !...

Romains, cet homme que vous demande la patrie est parmi vous ; il cache dans la médiocrité les vertus qui feront le bonheur des peuples, s'il se dévoue à l'empire. Lui seul est digne de ramener dans Rome la vertu et les dieux. Romains, vous allez décider du sort du monde : cet homme, ce sage digne du trône, c'est Nerva !... »

La copie de Michelet est tout à fait représentative du type de composition primé au concours général. Elle montre que le discours français est conçu comme un exercice d'expansion et de « mise en éloquence » car il s'agit de rédiger un texte vigoureux et pathétique à partir d'un argument bref au style terne. Le travail demandé aux candidats est essentiellement stylistique, et la part de l'invention est limitée aux points secondaires. Pour autant, la compétence exigée n'est pas uniquement formelle et l'érudition un peu voyante de la copie de Michelet a été goûtée par le jury.

L'épreuve de discours latins obéit aux mêmes principes que celle de discours français : un texte de forme oratoire doit être rédigé en latin à partir d'un sujet et d'un « argument », ou texte d'appui, eux-mêmes en latin. Historiquement, l'exercice de discours latin est d'ailleurs

antérieur au discours français apparu seulement au XVIII^e siècle. Les sujets de discours latins ressemblent de très près à ceux de discours français. Par exemple, le sujet de 1780 était (nous traduisons) « Discours tenu par Pompée pour dissuader la populace furieuse de supplicier des pirates ». Les sujets montrent que l'exercice n'est pas conçu comme une épreuve de culture latine. Ils peuvent en effet porter sur des sujets postérieurs de plusieurs siècles à la chute de l'Empire romain : en 1781, il fut demandé aux élèves de composer le discours de Guillaume le Conquérant avant la bataille d'Hastings. Il semble donc que le discours latin soit, comme le discours français, avant tout un exercice de rhétorique par lequel les candidats manifestent leur capacité à rédiger un discours dans une « belle langue », pour cette épreuve la langue latine.

L'épreuve de vers latins ne doit pas non plus être considérée comme un concours où les élèves rivaliseraient d'inspiration poétique, au sens que nous donnons habituellement à ce mot. Un sujet est donné mais, là encore, il n'est pas attendu des candidats qu'ils laissent courir leur imagination car ils doivent composer leurs vers en suivant de près un texte en prose latine aussi long que leur adaptation versifiée. Cette épreuve est l'aboutissement d'un exercice qu'ils ont commencé à apprendre en seconde : refaire des vers à partir de la prose en modifiant l'ordre des mots afin de se conformer aux exigences de la métrique latine. Pour que cette prose « retournée » mérite le nom de vers latins, ils ajoutent des ornements poétiques (synonymes et paraphrases poétiques, métaphores) en s'aidant d'ouvrages appelés *Gradus* qui les répertorient. La valeur des copies ne dépend pas de leur originalité. Elles seront même d'autant plus appréciées que les candidats auront su y incorporer des réminiscences des poètes latins. Les compositions sont, en moyenne, d'une trentaine ou d'une quarantaine de vers. Les sujets proposés sont très variés : en 1765, « L'Heureuse médiocrité » ; en 1781 « Mort du chevalier d'Assas » ; en 1782 : « Mort du capitaine Cook » ; en 1788 « La Chasse de la Perdrix ». Mais un sujet nous intéresse tout particulièrement : celui de 1775, sur lequel plancha Maximilien Robespierre lorsqu'il remporta son deuxième prix de vers latins. Le thème du concours général de cette année lui convenait en effet tout spécialement, car il s'agissait d'un « Eloge de la Justice ».

Les sujets des versions du concours général du XVIII^e siècle n'ont pas été retrouvés. Mais la lecture des versions récompensées au siècle suivant montre que la version est beaucoup moins un exercice mobilisant une connaissance fine du latin, qu'une forme de composition française. Les copies de lauréats ayant obtenu sur un même sujet le premier prix de version latine de Rhétorique (l'un dans la catégorie des « vétérans » et l'autre dans celle des « nouveaux ») présentent des différences extrêmement importantes. Une interrogation oratoire pourra être rendue par une phrase affirmative dans une copie, et par deux interrogations dans une autre. Des épithètes pourront être soit ajoutées, soit remplacées (par exemple, par une hyperbole) afin de rendre plus frappant un développement. Les candidats ont même toute latitude d'ajouter des métaphores, s'ils jugent que celles-ci amélioreront leur traduction. On voit que, comme pour les épreuves de discours français, de discours latin et de vers latins, c'est avant tout la beauté du texte final qui est jugée. Cette conception très libre de la version correspond d'ailleurs au goût du temps pour ces traductions élégantes mais éloignées du texte d'origine que l'on a appelées les « belles infidèles ».

On connaît les jugements très négatifs que les contemporains ont porté sur l'enseignement des collèges et sur l'apprentissage rhétorique. Le plus célèbre est celui de l'article « Collège » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, qui décrit les exercices de rhétorique en ces termes : « En Rhétorique on apprend d'abord à *étendre* une pensée, à *circonduire* & *allonger* des périodes, & peu-à-peu l'on en vient enfin à des discours en forme, toujours ou presque toujours, en langue latine. On donne à ces discours le nom d'*amplifications* ; nom très-convenable en effet, puisqu'ils consistent pour l'ordinaire à noyer dans deux feuilles de verbiage, ce qu'on pourroit & ce qu'on devrait dire en deux lignes ». Certes, notre rapide

examen des épreuves du concours général le prouve, l'apprentissage rhétorique de l'art d'écrire est essentiellement formaliste et artificiel. Cependant, il n'y a aucun doute que les exercices de rhétorique aient donné aux élèves une grande facilité à écrire. Les orateurs de la Révolution doivent à cet enseignement l'aisance, la fougue et la capacité à saisir rapidement la grandeur ou le pathétique d'un sujet qui font encore notre admiration.

Louis-Pierre Hérivaux, professeur de Rhétorique de Robespierre

Louis-Pierre Hérivaux, qui fut pendant deux ans le professeur de Rhétorique de Maximilien Robespierre (1774-1775 et 1775-1776), joua un rôle important dans sa formation intellectuelle. Il est très probable que son enseignement ait marqué d'autres Révolutionnaires, parmi lesquels il faut compter Camille Desmoulins qui, sous sa direction, remporta en 1778 un sixième accessit de discours français au concours général.

Hérivaux fut régent de Rhétorique à Louis-le-Grand pendant dix-sept ans, du 1^{er} octobre 1767 au 1^{er} octobre 1784. Il ne semble pas avoir enseigné dans d'autres établissements avant Louis-le-Grand et, à la différence de la plupart de ses collègues, n'était pas un religieux. Quand Robespierre l'eut comme professeur, il avait enseigné sept ans en Rhétorique et devait parfaitement maîtriser sa matière. De 1764 à 1794, le collège eut huit enseignants appelés régents : un de Physique, un de Logique, un de Rhétorique, et un pour chaque classe de la septième à la seconde (l'enseignant de septième n'avait pas le titre de professeur). Contrairement à de nombreux collèges de province où les professeurs progressent de classe en classe avec leurs élèves, les régents de Louis-le-Grand et des autres établissements de l'Université de Paris sont attachés à une classe particulière. Selon les contemporains, cette organisation fondée sur une plus forte spécialisation des professeurs assurait un meilleur niveau d'enseignement. Les régents de Louis-le-Grand voyaient leurs élèves deux fois par jour, le matin et l'après-midi, et leur enseignaient la totalité du programme correspondant à leur classe. Du temps des Jésuites, la Rhétorique faisait exception avec deux régents dont l'un enseignait l'éloquence le matin, et l'autre la poésie l'après-midi. Mais à l'époque où Hérivaux travailla à Louis-le-Grand, il était le seul professeur chargé de la Rhétorique : quelque aient été ses goûts, il dut enseigner tant la prose que la poésie.

Les grands dictionnaires biographiques étant muets sur Louis-Pierre Hérivaux, nous sommes obligés de nous appuyer sur les informations suspectes de l'abbé Proyart. Celui-ci insiste sur l'influence de Louis-Pierre Hérivaux sur Robespierre ; il écrit : « Aucun de ses Maîtres ne contribua autant à développer le virus républicain qui fermentait déjà dans son ame, que son Professeur de Rhétorique. Admirateur enthousiaste des Héros de l'ancienne Rome, M. *Hérivaux* que ses Disciples, en plaisantant, surnommaient *le Romain*, trouvoit aussi au caractère de Robespierre une sorte de physionomie romaine. Il le louangeoit, le cajoloit sans cesse, quelquefois même le félicitoit très-sérieusement sur cette précieuse similitude [...]. Cette affection particulière du Maître disposa merveilleusement le disciple à profiter plus long-tems de ses leçons, et à faire sous lui deux années de Rhétorique ». Ce texte malveillant est de surcroît fort imprécis, et ne nous apprend pas grand-chose sur Louis-Pierre Hérivaux. Heureusement, une note apporte quelques compléments : « M. Hérivaux, que nous avons beaucoup connu, est une des Victimes de la Révolution française, dans l'ordre Moral, que nous regrettons le plus. C'étoit un homme d'une physionomie noble et prévenante, très-érudit et s'énonçant avec grace et dignité, quelquefois peut-être sur un ton un peu trop magistral. Ses principes de Morale comme de Politique étoient si purs que l'Abbé *Royou* l'avoit associé pendant un tems à ses travaux littéraires [...]. Quoiqu'il ne fût que laïc, on lui avait vu pratiquer exemplairement les Vertus chrétiennes jusqu'à l'époque de la Révolution. Alors ses idées républicaines lui renversèrent la tête au point que ses Amis ne le reconnurent plus, et que ses propres Enfants furent obligés de fuir devant sa manie démagogique. Abandonné de ce qu'il avoit autrefois de plus cher, il se consolait dans l'espoir que son

Disciple Robespierre feroit incessamment renaître en France les jours de l'ancienne Rome, et surtout ce précieux système d'égalité, qui le justifieroit pleinement du reproche que lui faisoit l'orgueilleuse délicatesse de nos mœurs, d'avoir, après la mort de sa femme, épousé une autre femme, vertueuse à la vérité, mais sa Servante ».

Que peut-on extraire de ce témoignage diffus et involontairement bouffon ? Finalement, assez peu. Hérivaux, qui touchait encore sa pension de retraité en octobre 1793, paraît être décédé lorsqu'en 1795 Proyart l'évoque : tel est en effet le sens le plus probable de l'imparfait dans la phrase qui commence par « C'étoit un homme d'une physionomie noble et prévenante... ». L'abbé Proyart dresse de lui un portrait avantageux (un visage aux traits nobles, une élocution distinguée et imposante, une grande culture et une moralité irréprochable) qui fait douter que son surnom « le Romain » ait été seulement une forme de plaisanterie. Ce surnom fut probablement tout autant, sinon davantage, une marque de respect. Les « travaux littéraires » auxquels l'abbé Royou fit collaborer Hérivaux est l'*Année littéraire*, journal hostile aux philosophes fondé par son beau-frère Élie Fréron, et qu'il dirigea à partir de 1776. C'est certainement à Louis-le-Grand, où Thomas-Marie Royou enseigna lui aussi, qu'il rencontra Hérivaux.

Lorsqu'il aborde les opinions politiques du régent Louis-Pierre Hérivaux, l'abbé Proyart se montre particulièrement ambigu. Il est clair que, durant la Révolution, Hérivaux fut un farouche partisan des conceptions politiques que défendaient les révolutionnaires les plus avancés. Mais quelles furent ses idées politiques sous l'Ancien Régime, alors qu'il enseignait devant Robespierre et Desmoulins ? D'une part, l'abbé écrit que, parce que le régent Hérivaux était l'« admirateur enthousiaste des Héros de l'ancienne Rome », il contribua à développer « le virus républicain » de Robespierre plus que tout autre enseignant de Louis-le-Grand expliquant les vies des grands hommes de l'Antiquité. Mais il insiste d'autre part sur la rectitude de ses idées politiques, écrivant que « ses principes [...] de Politique étoient si purs que l'Abbé Royou l'avoit associé pendant un tems à ses travaux littéraires ». Cet avis de l'ultramarchiste Proyart sur la collaboration de Hérivaux avec Royou, le futur rédacteur de l'*Ami du Roi*, suggère que les opinions politiques du régent de Rhétorique étaient très éloignées de celles de Jean-Jacques Rousseau, de Denis Diderot ou même de Voltaire. Les quatre courts ouvrages de Louis-Pierre Hérivaux que possède la Bibliothèque nationale de France développent d'ailleurs des thèses favorables à l'ordre établi dépourvues de toute originalité. Il s'agit de deux odes, d'une consolation et d'un éloge funèbre adressés à des grands ou à des personnages princiers écrits entre 1766 et 1777.

Louis-Pierre Hérivaux ne paraît donc pas avoir professé avant la Révolution des opinions avancées et semble avoir limité son enthousiasme à la République romaine. Pourtant, lui et d'autres enseignants de Louis-le-Grand ne laissèrent pas de frapper fortement l'imagination des jeunes gens qui suivirent leurs cours durant les deux décennies qui précédèrent 1789. Cette influence se lit par exemple dans un numéro des *Révolutions de France et de Brabant* où Desmoulins s'adresse à son ancien condisciple de collègue : « Ô mon cher Robespierre, il n'y a pas longtemps, lorsque nous gémissions ensemble sur la servitude de notre patrie, lorsque, puisant dans les mêmes sources le saint amour de la liberté et de l'égalité, au milieu de tant de professeurs dont les leçons ne nous apprenaient qu'à détester notre pays, nous nous plaignions qu'il n'y eût point un professeur de conjurations qui nous apprît à l'affranchir ; lorsque nous regrettions la tribune de Rome et d'Athènes, combien j'étais loin de penser que le jour d'une constitution mille fois plus belle était si près de luire sur nous, et que toi-même, dans la tribune du peuple français, tu serais un des plus fermes remparts de la liberté naissante ». La mention de « la tribune de Rome et d'Athènes » semble faire plus particulièrement référence à la classe de Rhétorique, année où les élèves sont initiés à l'éloquence. Une lettre d'octobre 1792 qu'un certain Mareschal fit parvenir à Camille Desmoulins, et dans laquelle il lui rappelle leurs communes années d'études, démontre elle

aussi a posteriori l'importance qu'eut cette classe. On y lit en effet cette phrase allusive mais remarquable : « *Ressouviens toi, citoyen republicain, de notre année de rethorique (sic), de mon amour pour l'indépendance, de mon inébranlable courage à défendre mon ami, à combattre ses ennemis* ».

Compléments : Louis-le-Grand et le concours général tels que Robespierre les a connus

Entré à Louis-le-Grand à onze ans, Maximilien Robespierre ne quitta cet établissement qu'à vingt-trois ans. Il nous a paru intéressant de réunir ici des données sur la vie quotidienne de Robespierre pendant les douze ans qu'il passa dans le prestigieux collège parisien. Ces données concernent aussi d'autres révolutionnaires ayant été élèves à Louis-le-Grand après l'expulsion des Jésuites : Camille Desmoulins, Augustin Robespierre, Stanislas Fréron, les ministres Duport-Dutertre et Lebrun-Tondu, ainsi que le journaliste contre-révolutionnaire François-Louis Sureau (le rédacteur des *Actes des Apôtres*). Il faut ajouter à cette liste deux enseignants de Louis-le-Grand : le député à la Législative et à la Convention Yves-Marie Audrein (il fut même sous-principal du collège de 1773 à 1778) et le Constituant Jean-Baptiste Dumouchel, qui furent tous deux évêques constitutionnels. Nous terminerons par un rapide aperçu du déroulement du concours général, couronnement de l'année scolaire des élèves de l'Université de Paris.

Pour Louis-le-Grand, notre source est G. Dupont-Ferrier et, pour le concours général, M. Taranne (cf. la bibliographie en fin d'article).

Louis-le-Grand

Les bâtiments.

Le collège que connut Robespierre est presque sans rapport avec la configuration actuelle de Louis-le-Grand qui date de la grande reconstruction de 1885. Au XVIII^e siècle, on entre à Louis-le-Grand par quatre portes gardées chacune par un portier. Rue Saint-Jacques, le collège est bordé de pauvres échoppes lui payant loyer. Les récréations se déroulent dans sept cours de superficies très diverses. Huit ou neuf salles de cours, situées au rez-de-chaussée, entourent la cour principale. Les vingt-quatre études sont dispersées dans les étages, comme la vingtaine de dortoirs de vingt à vingt-cinq lits chacun. Les enseignants occupent des appartements à l'intérieur du collège.

Un ancien élève fit en 1770 cette description très négative du collège : « J'entre dans les collèges de cette capitale, dans celui, si vous le voulez, qui prit le nom d'un grand monarque. Je trouve d'abord une cour, que vous appelez grande ; mais petite, eu égard à la multitude qu'elle reçoit. Point de jardin, point de pré où l'air vienne rafraîchir les poumons d'une jeunesse bouillante. J'ouvre les classes. Je l'y trouve entassée et l'air, que je respire avec peine, me fait craindre pour elle. Je monte dans les corridors étroits et obscurs, où elle habite, où elle fait une partie de sa tâche journalière, où elle couche. On connaît des hôpitaux, dans certaines provinces, mieux distribués, plus aérés. Je sors et j'examine l'emplacement de ce collège. Je le vois étouffé lui-même par les maisons contiguës et environnantes et englouti dans une atmosphère de vapeurs nuisibles, qui s'élèvent, sans cesse, de la fange des rues et de la malpropreté du peuple. Et c'est là, dans de tels cloaques, qu'on élève l'espérance des nations ! ».

Il reste très peu des locaux inconfortables où Robespierre a étudié et vécu. N'ont été épargnés par la reconstruction de 1885 que les deux bâtiments du XVII^e siècles que

surmontent la tour du Belvédère et celle des Cadrans solaires, ainsi que la plaque posée en 1674 sur le collège de Clermont (l'ancien nom de Louis-le-Grand) pour commémorer la visite de Louis XIV.

Les élèves.

En principe, Louis-le-Grand est un collège de boursiers. Quelques pensionnaires sont cependant admis, mais leur nombre diminue d'année en année jusqu'à la Révolution. En 1780, un an avant que Robespierre quitte Louis-le-Grand, les régents enseignent à 465 boursiers et à 33 pensionnaires. Les élèves sont une quarantaine par classe, et jusqu'à soixante en Rhétorique.

Après l'expulsion des Jésuites, la noblesse ne mit plus que très rarement ses fils à Louis-le-Grand, et la grande majorité des boursiers et des pensionnaires sont roturiers. Les distinctions humiliantes qui avaient cours du temps des Jésuites ont été abolies : les nobles ne sont plus privilégiés, et les boursiers plus appelés « Pauperes » (« les pauvres », en latin) ni tenus de porter un costume distinctif.

Vie scolaire.

L'année scolaire commence le 1^{er} octobre et s'achève à une date qui diffère selon la classe (le cours de Rhétorique prend fin le 15 août). Deux jours par semaine sont réservés au repos : le dimanche et un autre jour qui varie selon les fêtes. Les sorties sont autorisées tous les quinze jours.

L'emploi du temps est rigoureux :

- lever à 5 h ½ ; coucher à 9 h. Il est interdit aux professeurs et aux élèves de dormir hors du lycée.

- repas à 7 h ¾ (déjeuner), midi (dîner), 4 h ½ (goûter), 7 h ¼ (souper). Le déjeuner est pris en étude, le goûter en classe ou en étude, le dîner et le souper dans les réfectoires. Le dîner consiste en un potage, deux plats de viande, et un dessert (ordinairement une pomme). Le souper est semblable, mais comprend un seul plat de viande.

Dîner et souper sont pris en silence : une lecture est faite que les élèves ont le devoir d'écouter. Aux autres repas, la discussion entre élèves est autorisée pourvu qu'elle reste « modérée ». Au réfectoire, chaque élève a une place marquée pour toute l'année. Un élève préside la table, qui doit servir ses camarades. Les professeurs ont un réfectoire séparé.

- classes du matin de 8 h ¼ à 10 h ½ ; classes de l'après-midi de 2 h ¼ à 4 h ½ ; conférence pour les philosophes et répétition pour les plus jeunes de 6 h ¼ à 7 h ¼. La journée est rythmée par le son de la cloche.

Organisation de l'enseignement.

Chaque jour, les élèves passent 4 h ½ en classe, 4 h ½ en étude, et 2 h en récréation. Les plus âgés suivent de surcroît 1 h de conférence, et les plus jeunes 1 h de répétition.

- heures de classe : dans les petites sections se succèdent étude de la grammaire, explication des auteurs, récitation des leçons, interrogations orales, et correction des devoirs écrits. Dans les grandes classes, le régent fait de plus un cours qu'il dicte à partir de notes ou de cahiers.

- heures d'étude : les élèves font leurs devoirs écrits et apprennent les leçons à voix basse. Les Grands Boursiers, c'est-à-dire les élèves ayant fait leur Philosophie, sont autorisés à travailler non dans les études, mais dans leurs chambres.

Les devoirs écrits sont nombreux. Nous connaissons leur fréquence pour les élèves de 3^e du collège voisin du Plessis : au minimum un thème latin, deux versions grecque ou latine et un exercice de vers par semaine. Comme les élèves du Plessis sont les grands rivaux de ceux de Louis-le-Grand au concours général, on peut supposer que le rythme des devoirs était très semblable dans les deux établissements.

- répétition et conférence : l'heure d'étude appelée « répétition » consiste en l'inspection du travail par un maître travaillant en collaboration avec le professeur. Les « conférences » sont des cours assurés par les maîtres de conférences qui sont des professeurs adjoints chargés de revenir sur les parties importantes du cours des régents et de traiter les points secondaires qui n'ont pas été abordés.

- récréations : elles ont lieu dans les cours lorsque le temps le permet, dans les salles en cas de pluie. Les jeux développant force et adresse sont autorisés, ceux jugés inconvenants ou dangereux sont proscrits. Le collège ayant plusieurs cours, les récréations se déroulent dans des cours différentes en fonction des classes et les communications entre classes sont théoriquement interdites. Les conversations réunissant trop souvent les mêmes élèves sont elles aussi interdites.

Vie matérielle.

Le mobilier des classes se compose d'une chaire en chêne, de pupitres et de bancs à dossier, d'un poêle à bois, d'un coffre à chandelles et de rideaux de toile. L'ameublement des salles d'étude est identique ; seuls les pupitres sont remplacés par de grandes tables fixées au sol et portant des séparations destinées à éviter que les élèves se distraient. Les tables en chêne des réfectoires sont également scellées dans les dalles, et les bancs sont massifs. Dans les dortoirs, les lits sont séparés par des rideaux mobiles ; ce sont des lits en bois garnis de paillasses ou, de plus en plus souvent, de matelas. Les sommiers sont exceptionnels. Des chaises de paille sont posées à côté des lits.

Le chauffage à Louis-le-Grand est notoirement très insuffisant et partout l'éclairage est déplorable. Les problèmes de vue des élèves sont si fréquents que le collège eut, à partir de 1780, un oculiste attitré. Enfin, les plaintes concernant les punaises des dortoirs sont récurrentes.

En arrivant à Louis-le Grand, les élèves laissent leurs habits de ville au vestiaire où ils sont rangés dans des compartiments en bois où est inscrit le nom de leur propriétaire. En classe et dans les études, les élèves portent une veste, un gilet, une culotte d'étoffe épaisse, et par-dessus une robe d'écolier. Nettoyage et ravaudage du linge sont effectués par une lingère aux frais de l'élève, mais ce sont les soins du perruquier qui grèvent le plus lourdement son budget.

Si les locaux sont vétustes, le *Règlement* de 1769 veille scrupuleusement sur la propreté des élèves : « Ils ne porteront point d'habits déchirés ; ils seront peignés tous les jours et même plus souvent, s'il leur est ordonné ; les maîtres, surtout ceux des basses classes, sont chargés d'y veiller attentivement. Ils laveront leurs mains, une fois par jour ; ils changeront de linge plusieurs fois par semaine. Si quelqu'enfant s'abandonnait à la malpropreté, on emploiera tous les moyens possibles de l'en corriger. On ira même jusqu'à la punition, si cela est nécessaire ».

Religion.

La religion catholique est omniprésente à Louis-le-Grand. La messe quotidienne dans la chapelle du collège est obligatoire, et les élèves sont tenus de se confesser au moins une fois par mois. Chaque dimanche, trois quarts d'heure sont consacrés à l'enseignement du catéchisme par les maîtres de conférence de Théologie et de Philosophie ou par des bacheliers en licence.

Toujours d'après le *Règlement* de 1769, la prière doit pénétrer tous les actes de la vie, être la première et la dernière pensée de la journée, préluder aux classes et aux études, et clôturer les repas.

Concours général

Il a lieu tous les ans en juin entre les meilleurs élèves de l'Université de Paris. Ceux-ci ont été préalablement choisis par chaque régent parmi ses élèves. Les sujets sont envoyés par le Recteur sous enveloppe cachetée. Ils sont dictés par un ancien maître tandis que la surveillance est assurée par deux maîtres.

Le *Règlement du concours général* de 1744 indique comment est réalisée la sélection des lauréats : « M. le Recteur assemblera cinq ou six maîtres choisis qui, dans une première séance, après avoir entendu la lecture des copies, faite par l'un d'eux, feront le choix de quinze ou vingt qui seront jugées les meilleures et mériter une attention particulière ; et, dans une seconde, compareront ces quinze ou vingt copies triées, et décideront de celles qui mériteront les prix ou les accessits ».

Les prix sont distribués lors d'une assemblée publique à laquelle sont invitées des personnes de haute naissance. A l'aune de notre sensibilité, la cérémonie de distribution des prix n'était pas dépourvue de cruauté. En effet, ne sont pas invités tous les candidats, ni seulement ceux devant recevoir des prix, mais l'ensemble des lauréats plus quelques élèves n'ayant remporté aucune mention. Ainsi, le suspense est maintenu jusqu'au dernier moment.

La cérémonie commence par un discours latin prononcé par un des régents de l'Université de Paris. Puis, d'après le règlement de 1744, « le greffier appellera les noms de ceux qui auront mérité des prix, que M. le Recteur leur donnera, après avoir mis de sa main un couronne de laurier sur la tête. Ces prix seront des livres bons et utiles, en un ou plusieurs volumes, proprement reliés ; ayant d'un côté les armes de l'Université, et de l'autre celles de M. l'abbé Legendre [le fondateur du concours général] ; la première page portant le nom de l'écolier qui l'aura mérité, signée de M. le recteur, et scellé de son sceau [...] ». Le détail des dépenses de la cérémonie des distributions des prix de l'année 1782 apporte ces précisions : les livres ont coûté 576 livres, les reliures en maroquin et en veau 261 livres 6 sous, et les cinquante couronnes en fleurs ou en feuilles de laurier 12 livres.

Bibliographie succincte :

- Charles Rollin, *Traité des études*, Paris, Firmin-Didot, 1850, 3 volumes (1^{ère} édition : 1726).
- Le Blond de Neuveglise [abbé Proyard], *La vie et les crimes de Robespierre, surnommé le tyran ; depuis sa naissance jusqu'à sa mort*, Augsburg, 1795.
- Hector Fleischmann, *Charlotte Robespierre et ses Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1905 (1^{ère} édition des *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères* : 1835).
- M. Taranne, *Notice historique sur le concours général entre les collèges de Paris*, Paris, Imprimerie Paul Dupont, 1847.
- J.-A. Paris, *La jeunesse de Robespierre et la convocation des états-généraux en Artois*, Arras, Veuve Rousseau-Leroy, 1870.
- « Les lauréats du concours général de 1747 à 1793 », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 438, 10 août 1886, col. 477-480.
- Gustave Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, Paris, E. de Boccard, 1921-1925, 3 volumes.
- Louis Jacob, *Robespierre vu par ses contemporains*, Paris, Armand Colin, 1938.
- Albert Croquez et Georges Loublié, *Robespierre l'incorruptible*, Paris, Julliard, 1947.